

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

ARRONDISSEMENT

NONTRON

Effectif légal du conseil
municipal

15

Nombre de conseillers en
exercice

15

Nombre de conseillers
présents

09

COMMUNE
JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil municipal

du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois d'avril à dix-huit heures, en application des articles L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert (Dordogne) à la Salle de la Mairie.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

PORTE Jean-Pierre	MOREAU Vincent	AUPY Jean-Louis
PAGES Didier	DUBUISSON Martine	
SOURDET Josiane	MAZEAU Michel	
MOUSSEAU Christiane	RAT Michel	

Absents : GOURINCHAS David, SACRISTE Marie-Françoise, DESCHAMPS Marie-France, BASSOULET Nathalie, GERVAIS Jean-Christophe et ALLAIN Daniel

Procurations : de D. Gourinchas à M. Rat, de M-F. Sacriste à M. Dubuisson, de J-C. Gervais à D. Pages et de D. Allain à J. Sourdet

Secrétaire de Séance : Madame Martine DUBUISSON a été élue Secrétaire(art. L. 2121-15 du CGCT).

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Jean-Pierre PORTE, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents).

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Délibérations :**

- 1 - Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal
- 2 - Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Photovoltaïque
- 3 - Vote du Compte Administratif 2024 - Budget Principal
- 4 - Vote du Compte Administratif 2024 - Budget Photovoltaïque
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Principal
- 6 - Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Photovoltaïque
- 7- Vote du taux des taxes 2025
- 8 - Budget Primitif 2025 - Budget Principal
- 9 - Budget Primitif 2025 - Budget Photovoltaïque
- 10- Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il approuve le Procès-Verbal de la réunion du 21 mars 2025 ; le Conseil l'approuve à l'unanimité des membres présents et représentés.

.../...

1. Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Principal -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2024

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. Approbation du Compte de Gestion 2024 - Budget Photovoltaïque -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que rien ne s'oppose à l'approbation du compte de gestion 2024 du « Photovoltaïque Javerlhac »

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

3. Vote du Compte Administratif 2024 -Budget Principal-

Madame Josiane SOURDET, 2ème Adjointe, présente le Compte Administratif 2024 lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	614 638,47	797 795,81
	SECTION D'INVESTISSEMENT	130 009,12	175 621,88
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		151 980,48
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	119 676,54	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		864 324,13	1 125 398,17
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	SECTION D'INVESTISSEMENT	352 000,00	352 000,00
	TOTAL DES RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2024	352 000,00	352 000,00
RÉSULTAT CUMULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	614 638,47	949 776,29
	SECTION D'INVESTISSEMENT	601 685,66	527 621,88
	TOTAL CUMULÉ	1 216 324,13	1 477 398,17
RÉSULTATS DE CLÔTURE (recettes-dépenses)+RAR	SECTION DE FONCTIONNEMENT		183 157,34
	SECTION D'INVESTISSEMENT		45 612,76

.../...

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AUPY, doyen et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE et 5 Abstentions, le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal

4. Vote du Compte Administratif 2024 -Budget Photovoltaïque-

Madame Josiane SOURDET, 2ème Adjointe, présente le Compte Administratif 2024 lequel peut se résumer ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES	Solde d'Exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 553,61	14 046,01	7 492,40
	SECTION D'INVESTISSEMENT	1 619,00	4 878,00	3 259,00
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2023	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		31 641,30	
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)		13 036,00	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	8 172,61	63 601,31	55 428,70
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2025	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	10 000,00		
	TOTAL DES RESTES À RÉALISER À REPORTER EN 2025	10 000,00		
RÉSULTAT CUMULÉ	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 553,61	45 687,31	39 133,70
	SECTION D'INVESTISSEMENT	11 619,00	17 914,00	6 295,00
	TOTAL CUMULÉ	18 172,61	63 601,31	45 428,70

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis AUPY, doyen et après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion "Photovoltaïque" relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Photovoltaïque (Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote)

5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 : Budget Principal.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT Délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	-119 676,54 €		45 612,76 €	- 352 000,00 € + 352 000,00 €		- 74 063,78 €
FONCTIONNEMENT	305 741,62 €	153 761,14 €	183 157,34 €			335 137,82 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024	335 137,82 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Plus-values nette de cession (affectation obligatoire au c/1064)	74 063,78 € 0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	261 074,04 €
Total affecté au c/ 1068 :	74 063,78 €
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Déficit d'Investissement 2024 à reprendre (Ligne 001)

-74 063,78€

6. Affectation du résultat de l'exercice 2024 - Budget Photovoltaïque.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT Délibération prise en 2024 sur les résultats 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
INVESTISSEMENT	13 036,00 €		3 259,00 €	10 000,00 € -10 000,00€		6 295,00 €
FONCTIONNEMENT	31 641,30 €		7 492,40 €			39 133,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Décide d'affecter le résultat comme suit :

.../...

Le conseil Municipal, ouï cette présentation et après en avoir délibéré, arrête aux sommes proposées les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2025 au titre du Budget Primitif « Photovoltaïque ». Il ADOPTE par 13 voix Pour ; 0 Contre ; 0 Abstention ; le Budget Primitif Photovoltaïque 2025.

9. Renouvellement d'un poste dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétences

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État selon la réglementation en vigueur.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire propose de renouveler un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Agent technique polyvalent
- Durée du contrat : 3 mois à compter du 1er mai 2025
- Durée hebdomadaire de travail : 25 heures les 2 premiers mois (mai et juin 2025) puis 35h le 3ème mois (juillet 2025)
- Rémunération : équivalente à la grille indiciaire territoriale du grade Adjoint technique principal de 2ème classe – Echelon 8 - Indice majoré 385

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui est déjà recrutée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Agent technique polyvalent
 - Durée du contrat : 3 mois à compter du 1er mai 2025
 - Durée hebdomadaire de travail : 25 heures les 2 premiers mois (mai et juin 2025) puis 35h le 3ème mois (juillet 2025)
 - Rémunération : équivalente à la grille indiciaire territoriale du grade Adjoint technique principal de 2ème classe – Echelon 8 - Indice majoré 385
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

.../...

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	39 133,70 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et /ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Plus-values nette de cession (affectation obligatoire au c/1064)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	39 133,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	
DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

7. Vote du Taux des Taxes 2025 (TF Bâti – TF Non Bâti – TH)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer à nouveau pour l'année 2025 les taux d'imposition des 3 taxes directes. :

- Taxe foncière propriété bâtie : **45,50%**
- Taxe foncière propriété non bâtie : **78,60%**
- Taxe d'habitation : **9,91 %**

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré par 13 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 Abstention :**

- **décide** l'application des taux ci-dessus indiqués pour l'année 2025.
- **donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

8. Budget Primitif 2025 – Budget Principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Principal des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2025 et expose les motifs de ses propositions.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	1 024 920,04	1 024 920,04
Section d'Investissement	943 151,75	943 151,75
Total Budget	1 968 071,79	1 968 071,79

Le maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir appliquer la fongibilité des crédits. En effet, faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, ouï cette présentation et après en avoir délibéré, arrête aux sommes proposées les prévisions des recettes et le montant des dépenses à opérer pour l'exercice 2025 au titre du Budget Primitif et **ACCEPTE** l'application de la fongibilité des crédits tel que stipulé ci-dessus et dans la limite de 7,5%.

Il **ADOpte**, par 8 voix Pour ; 0 Contre ; 5 Abstentions, le Budget Primitif Principal 2025.

9. Budget Primitif 2025 - Budget Photovoltaïque -

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif Photovoltaïque des recettes et dépenses à effectuer pour l'exercice 2025 et expose les motifs de ses propositions.

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre en recettes et en dépenses :

LIBELLÉ	DÉPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	67 552,70	67 552,70
Section d'Investissement	67 973,00	67 973,00
Total Budget	135 525,70	135 525,70

.../...

- Avancement de grade d'un agent de maîtrise

M. Pages indique qu'une demande d'avancement de grade est en cours pour l'agent de maîtrise en poste actuellement qui prendra alors le poste d'agent de maîtrise principal. Cet avancement fera l'objet d'une délibération ultérieure.

- Lettre du Conseil de Développement Durable du Périgord Vert aux élus

M. Porte rappelle que la lettre de Conseil de Développement Durable du Périgord Vert n°21 leur a été transmise par mail et qu'elle est à leur disposition au besoin.

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 20 minutes.

Fait le 15 avril 2025

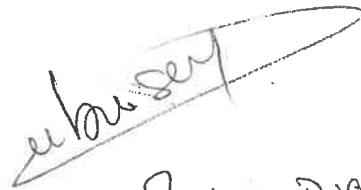
Le Maire,



Jean-Pierre PORTE
MAIRE



Le Secrétaire



Jeanne DUBOUSSON

